

Résolution

Auteurs : Damien Fumeaux (UDC)

Objet : Nouvelliste 08.03.2024

Date : 25.03.2024

Dans son article du 8 mars 2024, le Nouvelliste a consacré une interview de notre président de commune concernant une pétition citoyenne comprenant plus de 200 signatures pour s'opposer à la nouvelle tarification de la taxe des eaux.

En fin d'article, notre président parle du fait que la commune a élaboré un nouveau règlement soumis à monsieur prix, adopté au Conseil Général et validé par le Conseil d'Etat.

M. Germanier indique aussi que le nouveau règlement des eaux n'a pas été attaqué par référendum après son adoption et que la pétition ne réunit que 200 signatures pour une commune ayant plus de 5'600 électeurs.

Notre président de commune laisse donc sous-entendre que l'augmentation massive de la taxe sur les eaux est due au nouveau règlement adopté par le Conseil Général qui n'a pas été attaqué par référendum et que la marge du manœuvre de l'Exécutif communal était rendue étroite par l'organe législatif communal. En tant que Conseiller général je ne peux accepter que le président d'une commune qui se plaint à rappeler aux séances de notre assemblée le principe de séparation des pouvoirs, laisse ouvertement penser à nos concitoyens que c'est le Conseil Général qui a augmenté drastiquement (X3 pour certains ménages) le prix de leur facture d'eau.

De plus, le nouveau règlement de l'eau potable ne stipule aucunement de tarifs transitoires pour les ménages ne disposant pas de compteurs. Sur quelle base légale la commune a-t-elle défini les tarifs de la taxe des eaux actuellement contestée ?

Conclusion :

Au vu des éléments ci-dessus, je demande que le Président de la Commune fasse acte de démenti dans le Nouvelliste et dédouane le Conseil Général, Monsieur Prix et le Conseil d'Etat de toute nouvelle augmentation de la taxe sur les eaux qui n'est pas due au nouveau règlement, mais au Conseil Communal qui se voit obligé de rattraper des années de gestion calamiteuse du réseau d'eau en devant investir plus dans ce dernier et de surcroît augmenter le coût de l'or bleu.